

<b>REGLEMENT « Jeu Hinano/Groupe Wane 2017 » Du 25 septembre au 22 octobre 2017</b>
---

**Art. 1 : Société Organisatrice**

La S.A. BRASSERIE DE TAHITI, R.C.S Papeete TPI 531 B, numéro TAHITI 031195, dont le siège social est situé à Papeete, 17 Place Notre Dame, organise en Polynésie française un jeu gratuit sans obligation d'achat, du 25 septembre au 22 octobre 2017, intitulé « Jeu Hinano/Groupe Wane 2017 ».

**Art. 2 : Participation**

La participation au « Jeu Hinano/Groupe Wane 2017 », est ouverte à toute personne résidant en Polynésie française, à l'exception des employés de la Brasserie de Tahiti et de ceux des points de vente concernés. Dans le cas où un mineur serait tiré au sort, il devra obligatoirement être accompagné d'un adulte ayant autorité parentale et pouvant en faire la preuve pour prendre possession de son lot.

**Art. 3 : Modalités**

La participation au tirage au sort peut se faire, au choix du participant :

1. En inscrivant ses coordonnées sur un bulletin disponible gratuitement à l'agence NBC INTERACTIVE située 17 rue Jeanne d'Arc - Papeete :
  - sur place du lundi au vendredi, de 14h00 à 16h00, à raison d'un bulletin par participant et par jour
  - par courrier à : Agence NBC INTERACTIVE - Jeu Hinano/Groupe Wane 2017 - BP 41697 Fare Tony – 98713 Papeete, les frais de port étant remboursés sur simple demande.
2. En indiquant ses coordonnées (nom, prénom, adresse, date de naissance, numéro de téléphone et e-mail) sur le bulletin jeu disponible dans les points de vente Carrefour Punaauia, Carrefour Faa'a, Carrefour Arue, Carrefour Taravao, Champion Mahina, Champion Paofai, Champion Heiri, Hyper Champion Taravao, Champion Moorea, Champion Raiatea, Easy Market Faa'a et Easy Market Hinoï ou sur papier libre, à **collecter 1 code-barre** obtenu par l'achat d'un pack de 6 canettes 33cL au choix Hinano ou Hinano Gold, ou d'un pack de 12 canettes 33cL Hinano acheté dans l'un des points de vente Carrefour Punaauia, Carrefour Faa'a, Carrefour Arue, Carrefour Taravao, Champion Mahina, Champion Paofai, Champion Heiri, Hyper Champion Taravao, Champion Moorea, Champion Raiatea, Easy Market Faa'a et Easy Market Hinoï.

Le tout devra être déposé au plus tard le 22 octobre 2017 à minuit, dans les urnes prévues à cet effet chez les partenaires de l'opération ou être envoyé par courrier à « Agence NBC INTERACTIVE - Jeu Hinano/Groupe Wane2017 - BP 41697 Fare Tony - 98713 Papeete », le cachet de la poste faisant foi. Les frais d'expédition seront remboursés sur simple demande.

Un tirage au sort sera effectué le mardi 31 octobre 2017 avec 3 gagnants pour l'ensemble des points de vente, sous contrôle d'huissier, parmi les bulletins (ou papiers libres) récoltés dans tous les points de vente participant au Jeu Hinano/Groupe Wane 2017.

#### **Art. 4 : Lots**

Il y a 3 lots à gagner pour l'ensemble des points de vente sont des séjours dans les îles (transport + petit déjeuner compris), pour un **montant total de 391 838 F.TTC.**

Les 3 lots sont :

- Un séjour de 2 nuits pour 2 personnes au Bora-Bora Pearl Beach
- Un séjour de 2 nuits pour 2 personnes au Royal Huahine
- Un séjour de 2 nuits pour 2 personnes au Hilton Moorea

#### **Article 5 – Validité des participations**

Le bulletin de participation dont les informations sont illisibles, falsifiées ou dont les coordonnées seront incomplètes ne sera pas pris en compte. Il est rigoureusement interdit, par quelque procédé que ce soit, de modifier ou de tenter de modifier les dispositifs du jeu, notamment afin d'en modifier les résultats. Toute participation doit être loyale. La Brasserie de Tahiti s'engage à respecter l'égalité des chances et se réserve le droit d'exclure les éventuels fraudeurs.

Un même joueur peut participer plusieurs fois au jeu. Il ne peut, cependant, y avoir qu'un seul gagnant par foyer (même nom, même adresse, même numéro de téléphone participant).

#### **Article 6 – Tirage au sort et retrait des lots**

Le tirage au sort sera effectué sous contrôle d'un huissier de justice **le mardi 31 octobre 2017** au siège de la BRASSERIE DE TAHITI, 17 place Notre-Dame BP 597-98713 Papeete. Les gagnants pourront récupérer leur lot au siège de la Brasserie de Tahiti munis d'une pièce d'identité. Si les gagnants ne peuvent pas se déplacer, un de leurs proches, muni des pièces nécessaires permettant le contrôle de l'identité du gagnant, pourra le faire à leur place.

Le lot ne peut faire l'objet d'un remboursement en espèces ni d'aucune contrepartie de quelque nature que ce soit et reste non cessible. Le gagnant autorise toutes vérifications concernant son identité. Toute information erronée annule la participation au tirage au sort. Un nouveau tirage au sort sera effectué pour attribuer ce lot.

#### **Article 7 – Publication des résultats**

Les résultats du jeu seront affichés dans les points de vente Carrefour Punaauia, Carrefour Faa'a, Carrefour Arue, Carrefour Taravao, Champion Mahina, Champion Paofai, Champion Heiri, Hyper Champion Taravao, Champion Moorea, Champion Raiatea, Easy Market Faa'a et Easy Market Hinoï et à l'agence NBC INTERACTIVE et au siège de la BRASSERIE DE TAHITI.

### **Article 8 – Droits à l'image**

La participation à l'opération implique l'acceptation pleine et entière du présent règlement.

En participant à ce jeu, les gagnants cèdent gracieusement à la Brasserie de Tahiti et ses partenaires le droit d'utiliser et de diffuser leur nom, leur voix et leur image pour la promotion de l'opération pour une durée de 18 mois. Les coordonnées des participants pourront être traitées par voie informatique et être utilisées à des fins commerciales par la Brasserie de Tahiti et ses partenaires qu'avec leur accord écrit.

Conformément à l'article 9 du Code Civil, la S.A BRASSERIE DE TAHITI devra, préalablement à toute utilisation du droit à l'image du ou des gagnants dans le cadre de sa communication publicitaire et promotionnelle, être expressément autorisée par ces derniers. Chaque participant dispose d'un droit d'accès, de rectification ou de radiation des informations le concernant, qu'il peut exercer sur simple demande à la Brasserie de Tahiti.

### **Article 9 – Droit d'interruption**

La société organisatrice se réserve le droit d'arrêter à tout moment ce jeu et ceci sans un quelconque dommage moral ou financier pour les participants.

### **Article 10 – Dépôt du jeu**

Le présent règlement est déposé auprès de l'office d'huissier de justice SCP Gérard LEHARTEL – Dania UEVA, Rue Tepano Jaussen BP 2060 – 98713 PAPEETE. Le règlement complet est disponible à l'Agence NBC INTERACTIVE et pourra être adressé gratuitement, par courrier, à toute personne qui en fait la demande à l'adresse suivante : Agence NBC INTERACTIVE - BP 41697 Fare Tony - 98713 Papeete, l'envoi de cette demande donnant lieu au remboursement du timbre d'expédition au tarif normal en vigueur.